

AVENANT N° 63

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA BOUCHERIE,
BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCE DE
VOLAILLES ET GIBIERS

* * * * *

Article 1^{er} :

Entre les parties soussignées, il a été décidé que la grille des salaires conventionnels applicable, après **revalorisation de 0,5 % sur tous les postes** est celle figurant en annexe.

Article 2 :

Les entreprises doivent garantir un salaire équivalent entre tous les salariés pour un même niveau de responsabilité, de formation et d'expérience. Les partenaires sociaux réaffirment le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, conformément aux dispositions de l'article L.3221-2 du code du travail.

Article 3 :

La branche professionnelle étant composée très majoritairement d'entreprises de moins de 50 salariés, il n'y a pas lieu de prévoir de dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Article 4 :


Le présent avenant prendra effet le 1^{er} jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au Journal officiel.

Article 5 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues aux articles L2231-6, L2261-26, D2231-2, D2231-3 et D2231-7 du Code du travail et d'une demande d'extension dans les conditions fixées à l'article L2261-15 dudit Code.

Fait à Paris, le 11 septembre 2020

C.F.B.C.T


Environ 200


F.G.T.A
F.O.

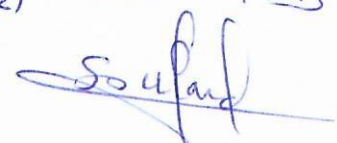
Didier MESP


F.N.A.F.
C.G.T.

F.S.C.
UNSA.

Michel Bragnot
110 Fatima HIRAKI


C.S.F.V.
C.F.T.C.

R. SOULARD


SALAIRES CONVENTIONNELS

Niveau	Classification	Salaire brut mensuel (€) 151,67 H
OUVRIER(E)S, EMPLOYÉ(E)S		
Niveau I		
échelon A	plongeur	1657
	employé d'entretien	1657
échelon B	chauffeur - livreur	1677
	employé administratif	1677
Niveau II		
échelon A	chauffeur-livreur encaisseur	1694
	caissier	1694
	vendeur	1694
échelon B	secrétaire aide-comptable	1718
	boucher préparateur	1718
	charcutier traiteur	1718
	vendeur qualifié	1718
	tripier préparateur	1718
échelon C	caissier aide-comptable	1746
Niveau III		
échelon A	boucher préparateur qualifié	1852
	charcutier traiteur qualifié	1852
	charcutier préparateur qualifié	1852
	tripier préparateur qualifié	1852
	boucher hippophagique préparateur qualifié	1852
échelon B	boucher préparateur vendeur qualifié	1893
	boucher traiteur qualifié	1893
	ouvrier tripier	1893
échelon C	boucher charcutier traiteur qualifié	1965
Niveau IV		
échelon A	comptable	1973
échelon B	boucher charcutier traiteur très qualifié	2035
échelon C	boucher hautement qualifié	2064
	boucher traiteur hautement qualifié	2064
	charcutier traiteur hautement qualifié	2064
	tripier responsable cuisson	2064
échelon D	boucher charcutier traiteur hautement qualifié	2167
AGENTS DE MAITRISE ET CADRES		
Niveau V		
	responsable de laboratoire adjoint	2350
	responsable de point de vente adjoint	2350
Niveau VI		
échelon A	responsable de laboratoire	2564
	responsable de point de vente	2564
	responsable hygiène et sécurité	2564
échelon B	assistant chef d'entreprise	2580
échelon C	responsable de plusieurs points de vente	2890
Niveau VII		
échelon A	responsable de laboratoire	3291
	responsable de point de vente	3291
	responsable des achats	3291
échelon B	responsable d'entreprise	3374

De BS 113 J19